

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	20 février 2024	Date d'affichage :	4 avril 2023
------------------------------	-----------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : VERICEL Géraldine, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL6/27-02-24 – Transfert de maîtrise d'ouvrage concernant la renaturation du Garollet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de renaturation du Garollet, dans la traversée urbaine de Valeille, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche (SMAELT), afin de simplifier les démarches administratives lors de la réalisation des études préalables et des travaux, assurerait la maîtrise d'ouvrage.

Il informe que les parcelles A274 et B432, propriété de la commune de Valeille, sont concernées par ces travaux.

Il présente la convention entre la commune, propriétaire des ouvrages et le SMAELT, pour entériner un transfert de compétence de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, la convention et tous les documents à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203192-20240227-DEL6_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2024